

## Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, au lieu ordinaire de leurs séances, le Dimanche 20 Mars 1932, à 9 heures 1/2 du matin, en séance ordinaire.

### Ordre du jour

1. - Affaires diverses
2. - Chemin rural de Maupertuis - Acceptation du projet de construction
3. - Cession et acquisition de terrains
4. - Bureau de poste de Pont-Raudreau - Lettre de M. le Directeur Régional
5. - Passage d'eau de Grentemont à Chantenay et au quai des Antilles. - (Amortissement annuel)
6. - Budget de Crédits
7. - Curage de ruisseaux
8. - Suris d'incorporation
9. - Demandes d'allocations militaires
10. - Assistances

A Rép. le 13 Mars 1932  
Le Maire  
J. P. P.

## Conseil Municipal

### Séance du 20 Mars 1932

L'an mil neuf cent trent-deux, le vingt du mois de Mars à 9 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rivié Maire pour la session ordinaire.

Présents: M. M. G. Marillet, Marchais, Rivié,

Guérin, Gauguier, Hérnyet, Thieffaine, Ganchouan,  
 Billy, Jutau, Royer, Talua, Bastis, Orson-  
 neau, Marchéau, Rioux & Bantin  
 Absents: M. M. Sorin, Martin, Paon, Chaumery  
 & Curpin, excusés.

M. Guérin est nommé Secrétaire

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et  
 adopté sans observation.

### Fonds de chômage

Monsieur le Maire communique au  
 Conseil Municipal le Décret du 31 Décembre 1931  
 relatif au nouveau taux des allocations à verser aux  
 chômeurs.

Ce taux est ainsi fixé:

Pour le chômeur, chef de ménage:

7<sup>+</sup> par jour.

Pour le conjoint, chômeur ou non, pour chacune  
 des personnes de plus de 16 ans, en chômage, vivant dans  
 le ménage de leur père, mère, tuteur, grand-père,  
 grand-mère, oncle, tante, ainsi que pour l'ascendant  
 ne travaillant pas à la charge du chef de ménage:

4<sup>+</sup> par jour

Pour chacune des personnes de moins de 16 ans  
 à la charge de celui-ci, ne travaillant pas ou gagnant  
 moins de 4<sup>+</sup> par jour:

3.50 par jour

Le total des secours alloués à un même ménage  
 ne peut excéder 19<sup>+</sup> par jour.

En aucun cas ce total ne peut excéder la  
 moitié du salaire augmenté du montant des alloua-  
 tions familiales en usage pour la profession et la  
 région.

Monsieur le Maire fait ensuite connaître que  
 la Commission de Contrôle a appliqué ce tarif à  
 compter du 10 Janvier 1932.

Le Conseil Municipal, après en avoir  
 délibéré ratifie la décision de la Commission de  
 contrôle & modifie en ce sens l'art 4 du règlement  
 du fonds Municipal de chômage.

Service d'eau à Font-  
Rouveau

Remboursement  
des avances consenties  
par des propriétaires  
pour l'extension du service  
d'eau

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la date de l'amortissement de la première annuité de l'avance de 126.000<sup>+</sup>, consentie par des propriétaires de la commune à la Ville de Nantes, pour l'extension des conduites d'eau était fixée au 2<sup>e</sup> Mars 1932.

Il ajoute, qu'à la date du 3 Mars, le Maire de Nantes a délivré au nom du Receveur Municipal de Poissy un mandat de 25.200 francs, somme à laquelle s'élève la première annuité, et que, par suite, un certain nombre de souscripteurs peuvent être immédiatement remboursés.

Il propose donc au Conseil d'affecter à cette dépense le montant du mandat de 25.200<sup>+</sup> et d'autoriser le Receveur Municipal à effectuer les paiements.

Le Conseil, au vu l'exposé de M. le Maire, accepte ses propositions et décide d'affecter la somme de 25.200<sup>+</sup> remboursée par la Ville de Nantes au paiement intégral du Capital versé par 9 souscripteurs, et vote l'ouverture d'un crédit de pareille somme.

Location de propriétés  
Communes

Admission en non-Valor.

Monsieur le Maire communique au Conseil un état des sommes irrécouvrables sur le budget de 1931 et s'élevant à la somme de 6.004.57 relatif à deux titres de perceptions représentant le montant de la location des presbytères pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 1929 au 31<sup>er</sup> Décembre 1929 et du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1930.

Le Conseil après avoir délibéré donne son approbation, considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement.

que M. le Maire justifie conformément aux causes & observations consignées dans la colonne 7 du dit état, soit d'erreurs ou doubles emplois dans les titres & prévisions de recette du budget, soit par suite de jugement annulant les titres de perceptions.

Procédant conformément aux circulaires du Ministre de l'Intérieur, du 31 août 1862 et du 18 Novembre 1845,

Le Conseil Municipal, sauf l'approbation,

et la décision de l'Assemblée Compétente, propose  
d'admettre en son rôle, sur le budget de l'exercice  
1931, les sommes & produits ci-après.

Seraient :

Location des presbytères	art 86 du budget addit.	2750	.
de la Maison Lemais.	" "	240	"
" des presbytères	art 87	2750	.
de la Maison Lemais.	" "	153	75
Frais de poursuites (sommaires & command <sup>t</sup> )		110	82

Total

6004,59

Ouverture de  
Credits.

1. Vedette.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que  
la vedette achetée par la Commune pour assurer le passage  
d'eau entre Crémault, Charbonas & Les Antilles, n'a  
été mise en service à la fin de la Semaine.

Il fait ensuite connaître à l'Assemblée que l'aména-  
gement de ce bateau et les transformations faites pour  
abriter les voyageurs ont nécessité des frais supplémentaires,  
qui, d'après M. Ferréon, régisseur du Service départe-  
mentaire d'au moins 20.000<sup>+</sup> le crédit de 60.000<sup>+</sup> voté  
par le Conseil Municipal dans sa séance du 10  
Octobre 1931.

M. le Maire propose au Conseil de prélever  
sur le reliquat de l'emprunt de 830.000<sup>+</sup>, un crédit  
de 20.000<sup>+</sup> pour permettre de régler les factures  
des entrepreneurs & fournisseurs.

Adopté à l'unanimité.

— 15 —  
Dépassements de crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal  
que suivant avis de M. le Receveur Municipal,  
il y a lieu de régulariser les dépassements de crédits  
ci-après :

art 9	Frais de confection des rôles	6.45
20	Contributions des biens communaux	7.99
49	Primes à la Natalité	150. ..
71	Entretien des rues	1676.83
72	Eclairage des rues	296.84

art 88. - Salaire des commis des chemins vicinaux	1427.00
94. Dépenses imprimées	1286.85
Assurances Sociales	396
Complément pour déficit du service d'exploitation requis	9023.85

14311.70

Le Conseil Municipal  
Vu la situation financière de la Commune établie  
par Mr le Receveur Municipal.  
Vote sur les fonds des parents  
Les crédits ci-dessus désignés

3: \_\_\_\_\_  
Sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil  
note sur les fonds disponibles de la Commune, un  
credit de 6816<sup>+</sup> au titre: Contribution Nationale,  
Assurances Sociales, employés communaux  
Exercice: 1932,

Reglement de factures \_\_\_\_\_  
Monsieur le Maire communique au Conseil les  
factures de la Compagnie du gaz et de la Société Normande  
d'Electricité pour l'année 1931.  
Il reste dû à ces Sociétés pour 1931

6 22<sup>3</sup>/30

Compagnie du gaz	6.172.29
Société Normande d'Electricité	10.768.97
Total	16.941.26

Mr le Maire propose au Conseil d'effectuer le  
reglement de ces factures sur l'exercice 1932  
art 72 du Budget primitif  
Eclairage des rues quai et places publiques: 35.000<sup>+</sup>  
Adopté à l'unanimité.

Bureau de Bienfaisance \_\_\_\_\_  
Ouverture de Crédits  
Le Conseil Municipal donne un avis favorable  
à la décision du Bureau de Bienfaisance, portant  
ouverture de crédits:

6 21/30

Avis:	
Exercice 1931.	Secours immédiats aux Indigents: 866 <sup>+</sup>
	Secours en numéraire: 1000
Exercice 1932	Secours immédiats aux Indigents: 500

Affaires Diverses

1<sup>o</sup> Lettre de M<sup>r</sup> Aubineau. Le Conseil après avoir pris connaissance d'une lettre de M<sup>r</sup> Aubineau, Directeur de l'École des garçons de Pont-Raustreau, au sujet du bitumage du préau de son école, est d'avis d'y donner suite; M<sup>r</sup> Délérot sera chargé de faire exécuter le travail, qui d'après lui revient de 10 à 12<sup>t</sup> francs.

Il est précisé que le même travail sera effectué plus tard, dans les autres écoles.

2<sup>o</sup> Lettre de M<sup>r</sup> le Maire de La Montagne. M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> le Maire de la Montagne au sujet de la participation de la Commune de Rejeu dans les frais d'installation d'une canalisation d'eau potable & d'une canalisation de gaz partant du réseau de Nantes pour desservir la commune de la Montagne, en traversant le territoire des communes de Rejeu & de Boujeu.

Puis que ce projet n'intéresse pas la Commune, le Conseil est d'avis de ne faire aucune opposition pour l'établissement des canalisations dont il s'agit, sous réserve toutefois que des bouches d'incendie soient aménagées sur différents points à désigner ultérieurement.

3<sup>o</sup> rué Théodore Patry - Pétition. M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une pétition des habitants de la rue Théodore Patry au sujet du prolongement de cette rue, jusqu'à la rue du Puits Baron, en traversant la propriété de M<sup>r</sup> Audrain.

Après explications de M<sup>r</sup> Gaugeray, le Conseil déclare qu'il n'est pas en mesure de faire cette route, à moins d'affres intéressantes.

4<sup>o</sup> Cantonnieu Raustreau. M<sup>r</sup> le Maire fait connaître au Conseil que le cantonnier Raustreau âgé de 76 ans, a donné sa démission pour raison de santé, & qu'il la remplace par un auxiliaire Verrière Ferdinand.

Le Conseil ratifie la décision prise par M<sup>r</sup> le Maire, et fixe à 720<sup>t</sup> la redevance à allouer à l'ex-cantonnier Raustreau - 18 ans de service.

Le Conseil charge M<sup>r</sup> le Maire de remplir les formalités administratives pour la nomination d'un

contournier pour les chemins vicinaux reconnus, son  
salaire sera de 650<sup>fr.</sup> 24 par mois.

Lettre de M<sup>r</sup> le Revenu Municipal. — M<sup>r</sup> le Maire donne  
lecture au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Clément P. Revenu  
Municipal demandant l'attribution du 1/10 du traitement  
précédemment reversé au Trésor. Soit 861<sup>fr.</sup> 50.

Le Conseil après en avoir délibéré, est d'avis, à l'una-  
nimité, de donner satisfaction à M<sup>r</sup> Clément P. avec  
effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1932.

Lettre de M<sup>r</sup> Rambaud sergent fourrier C<sup>te</sup> la Subdiv<sup>ion</sup> des S. P.

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de  
M<sup>r</sup> Rambaud, Chef de corps de la Subdivision  
des S. P. au sujet du transfert, dans le local de M<sup>r</sup>  
Lébreton, rue Nationale 51, du matériel d'incendie de la  
Section de Port-Rousseau.

Par ailleurs M<sup>r</sup> Rambaud fait remarquer  
que le vieux matériel n'a plus aucune utilité.

M<sup>r</sup> le Maire propose de le mettre en vente.

Accepté.

Lettre de Mme Peramié.

Le Conseil donne satisfaction à la demande  
de Mme Peramié au sujet du transfert des restes  
du Corps de son mari dans le terrain réservé aux  
Morts pour la Patrie — Cimetière St Paul.

Lettre de M<sup>r</sup> Launeau horloger.

Le Conseil charge M<sup>r</sup> le Maire de traiter avec  
M<sup>r</sup> Launeau horloger à Port-Rousseau, pour la réparation  
de l'horloge de l'église de Rofé.

Lettre de M<sup>r</sup> Bernheim.

M<sup>r</sup> Bernheim, demande s'il est exact que la  
Commune de Rofé a l'intention de vendre en détail, le  
Champ de foire de Port-Rousseau.

Le Conseil n'a jamais eu cette intention.

Passage d'eau de Brestemoult  
à Chantonnay et au Quai  
des  
Antilles.

Armodiation annuelle

nom le 24/32

M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil  
une lettre de M<sup>r</sup> le Préfet du 5 Mars 1932 faisant  
connaître que par application des instructions mi-  
nistérielles du 31 Août 1852, la Commune de Rofé

a le droit d'exploiter le passage d'eau de Contamoult à Chantenay & au Quai des Antilles par voie d'abonnement aux conditions du cahier des charges et de la mise à prix de l'adjudication du 10 février 1932, soit 333 + 33 par an, le bail devant être établi jusqu'à l'expiration de la période de 3 ans fixée par le Cahier des charges et les conditions de l'adjudication, soit le 31 Décembre 1934

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer l'acte d'abonnement qui sera établi par M. le Préfet suivant le modèle joint à la lettre ci-dessus désignée.

Exploitation en régie  
d'un service de  
transport par  
bateaux.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Préfet du 19 février dernier au sujet de l'exploitation en régie d'un service de transport de voyageurs par bateaux entre Trézé & Nantes, prend l'engagement de modifier le règlement intérieur aussitôt que le règlement type pour les régies municipales sera publié.

D'autre part, en ce qui concerne la sécurité des passagers le Conseil porte à la connaissance de M. le Préfet que le contrôle est assuré par M. le Commandant du Port chargé de l'Inspection de la Navigation en vertu des Décrets du 5 Décembre 1914, et Janvier 1926, (arrêté préfectoral du 28 Septembre 1929) . . .

Les bateaux en service ont été visités respectivement aux dates suivantes: 25 février 1932 - 8 mars 1932 - 15 mars 1932.

Chemin rural de St-Augustin

Monsieur Désirot donne au Conseil des chiffres approximatifs quant au montant du devis qui n'est pas encore terminé.

La dépense totale serait de . . .	74.000 <sup>+</sup>
La part de la commune	62.000 <sup>+</sup>
et le Département accorderait . . .	12.000 <sup>+</sup>

Il sera statué définitivement sur le projet de construction de ce chemin, vers le 15 avril.



Acquisition de terrains  
par voie  
d'alignement

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que par suite d'alignements donnés à divers propriétaires, la Commune aura à acquérir des parcelles de terrains :

Savoir

Ann. 6 21 mai 1932

Nom et prénoms	Fonction	Situation	Contenance	Prix du m <sup>2</sup>	Prix total
Maheü Augustin	M <sup>r</sup> J <sup>e</sup>	rue Baffin	65.60	10 <sup>+</sup>	656 <sup>+</sup>
Marsan hospitalière	rue de Sené	rue Mazureau	90.24	15 <sup>..</sup>	1353.60
Cassard J <sup>e</sup>	rue Nationale	rue M <sup>re</sup> Noire	53.34	35 <sup>..</sup>	1866.90
Ordrouneau Jules	M <sup>r</sup> J <sup>e</sup>	Ch <sup>em</sup> . g. N. 58	10.25	20 <sup>+</sup>	225 <sup>+</sup>
Total					4101.50

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte d'acquiescer aux conditions et lettres de stipulées les terrains dont il s'agit, et demande la décharge de purge des hypothèques pour les parcelles dont le prix d'acquisition n'atteint pas 1500<sup>+</sup>

Le crédit nécessaire sera inscrit au budget additionnel de 1932

Bureau de poste  
de  
Pont-Rousseau

M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil une lettre de M<sup>r</sup> le Directeur Régional des P. T. T. faisant suite à la délibération du Conseil Municipal du 14 février dernier au sujet de la construction d'un bureau de poste à Pont-Rousseau.

Ann. 6 26/3/32

La dépense totale s'élèverait à 300.000<sup>+</sup> et la participation demandée à la Commune, atteindrait approximativement 75.000<sup>+</sup>

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de participer dans la dépense dont il s'agit pour une somme maximum de 50.000 francs, les ressources communales ne permettant pas d'accorder davantage.

Curage de ruisseau.

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée que aux termes de la circulaire de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 30 11 1931, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer chaque année dans sa session de février, sur l'opportunité

Ann. 6 19 mai 1932

des curages à effectuer dans la commune  
 Le Conseil demande que le curage  
 du ruisseau, dit le Danube, soit effectué, dans la  
 partie comprise entre la rue Alrau Louaine et le  
 chemin f<sup>o</sup>, C<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 85.

Sursis d'incorporation

Monsieur le Maire dépose sur le bureau deux  
 demandes de sursis d'incorporation pour continuations  
 d'études:

Savoir:

Bricaud Donatien, de la classe 1932

Ustart René de la classe 1931

Le Conseil après en avoir délibéré  
 donne un avis favorable à ces deux demandes.

(Comité Jureur)

Demands d'allocation  
 militaires

Monsieur le Maire soumet au Conseil  
 les demandes d'allocation militaires:

1<sup>o</sup> Quéveau Clément au Petit-clos  
 avis favorable

2<sup>o</sup> Faupin Marie épouse Mary, aux  
 Chopelles, avis favorable.

3<sup>o</sup> Le Boutin né Braud Marguerite à  
 Crantemault, avis favorable.

Assistance aux  
 Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau sous  
 les dactylos d'assistance aux Vieillards lesquels  
 ont déjà été examinés par la Commission adminis-  
 trative du Bureau de Bienfaisance

Savoir:

N<sup>o</sup> 1<sup>o</sup> Le Cottonnet Marie épouse Fleury  
 rue Alrau Louaine 50 - non admise.

N<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> Duillon Henriette veuve Grélier, à la  
 Blotière admise pour 15<sup>+</sup>

N<sup>o</sup> 3<sup>o</sup> Moreau Rotule veuve Beneteau, à St-  
 Hilaire de Mortagne, admise pour 50<sup>+</sup>

N<sup>o</sup> 4<sup>o</sup> Charrier veuve Baud, rue de la Gare  
 non admise

N<sup>o</sup> 5<sup>o</sup> Rougeant Jeanne, rue de l'École  
 admise pour 50<sup>+</sup>

Parreau Francis, à la Morinière,  
admis pour 50 francs.

Sauraget Joséphine, no. Alau. Lorraine 5,  
admise pour 30 francs.

Lebeaupin Collette, au Châtelier, gâurnie pour  
renseignements complémentaires

D<sup>e</sup>lle Grenier Martiale, no. Sad. Carnot 24,  
ajournée.

Lambert Vincente, rue du Puits Bernin,  
non admis

Femelle Verrière, rue des Marchés 40 à Nantes,  
admis temporairement pour en faire partie, pour la  
somme de 30 +

Verjubin Louis, 14 rue St. Jacques, admis  
pour l. bas pitalitair.

Assistance aux  
femmes en  
couches.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les  
dossiers d'assistance aux femmes en couches.

Savoir:

Sauréte née Gaboit, à la Carrière  
admise

Barraud née Bessange, à la Gohave  
admise

Chiffolleau née Bardin, à Contemant,  
admise

Hogron née Hornberger, à la Morinière  
morinière (m<sup>me</sup> Valtin), admise

Durand née Grollier, à Maysersheim  
admise

Guillet née Merceron, rue de la Fonderie  
admise

Delhoumeau née Mabi, chemin de la  
Morinière, admise

Covent née Le Corre Marie, à la Semonière  
admise

Stahl née Vano Rose, chemin de la  
Morinière, admise

Calokan née Feugnet, au Bois Landreau  
admise

M<sup>re</sup> Le Coice nei M<sup>re</sup>at Marie, à la  
Blanche, non admise.

Assistance aux femmes  
en  
couches

Monsieur le Maire communique au Conseil  
une demande d'assistance aux femmes en couches, concer-  
nant Chomazeau Felicien, à la Ferme neuve  
Après en avoir délibéré, le Conseil  
rejette cette demande.

~~L. Zentary~~ ~~Chervouff~~  
~~Canepenn~~ ~~Billig~~ ~~Guernig~~ ~~Guillailliet~~  
~~Botta~~ ~~Andromee~~ ~~Marchet~~  
Ch. Rivin

### Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront  
à la Mairie au lieu ordinaire de leurs séances, le Dimanche  
10 avril à 9 heures du matin

Ordre du jour

Ecole de Rayon  
Chemin de Maupertuis  
Lotissement.

Ref: le 5 avril 1932

Le Maire

Ch. Rivin